

## Longue vie aux médicaments !

Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

# CHRONIQUE

## Longue vie aux médicaments !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Alors que la COP 30 se tient actuellement à Belém, au Brésil, et réunit les États autour des enjeux écologiques, la France adopte une mesure concrète : allonger la durée de conservation des médicaments. Une initiative qui vise à réduire le gaspillage et à diminuer l'empreinte carbone d'un système de santé largement contributeur aux émissions.

Porté par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), ce projet ambitionne non seulement de limiter les destructions inutiles, mais aussi de renforcer la sécurité d'approvisionnement tout en réduisant les déchets chimiques. L'Agence lance ainsi une phase pilote invitant les laboratoires à mener des études de stabilité afin de prolonger la durée de vie de certaines spécialités, dans la perspective de modifier leurs autorisations de mise sur le marché.

Cette initiative n'a rien d'un geste symbolique. Celle-ci répond à un double impératif, environnemental et économique. En France, le secteur de la santé génère plus de 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, et les médicaments représentent à eux seuls plus de la moitié de cette empreinte.

Par ailleurs, plusieurs travaux montrent que de nombreux médicaments conservent une efficacité élevée après leur date de péremption. Une enquête de l'UFC-Que Choisir indique que huit comprimés sur dix encore périmés conservent au moins 90 % de leur principe actif. D'autres analyses confirment que ces dates pourraient être prolongées sans compromettre la sécurité des patients.

Un rapport de la Cour des comptes estime par ailleurs que des centaines de millions, voire plus d'un milliard d'euros de médicaments sont détruits chaque année. L'institution recommande d'inciter les industriels à optimiser les dates de péremption et à adapter le conditionnement pour réduire les stocks non utilisés.



À l'international, plusieurs approches complémentaires existent déjà. Aux États-Unis, l'association SIRUM redistribue les médicaments non utilisés mais encore valides vers des structures de soins à faibles ressources, évitant ainsi leur destruction. En France, la collecte des médicaments non utilisés via les pharmacies permet également d'éviter leur dispersion dans l'environnement en assurant une élimination sécurisée.

Au niveau européen, un groupe d'experts de l'Agence européenne du médicament (EMA) et de plusieurs États membres a récemment formulé des recommandations visant à encourager une production, un conditionnement et une gestion des médicaments plus respectueux de l'environnement. Cette vision s'inscrit dans une démarche plus large de transition écologique de la chaîne pharmaceutique.

Certaines limites subsistent toutefois : pour des médicaments fragiles, instables ou stériles, un allongement de la durée de conservation peut s'avérer impossible ou risqué. Mais la dynamique est lancée.

Par cette expérimentation pilote et inédite, la France pourrait créer un précédent et inspirer une gestion plus durable du médicament à l'échelle internationale. La prolongation des dates de conservation ne constitue pas seulement une mesure écologique : c'est une transformation progressive et profonde, destinée à rendre le système de santé plus résilient, plus responsable et plus vertueux.

## Sources:

1. ANSM, Programme de travail 2025, 2025.
2. ANSM, Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028, 2024.
3. ANSM, Rapport d'activité 2023, 2023.
4. La Dépêche, «Allonger les dates de péremption des médicaments : concilier santé et environnement», 21/11/2025.
5. Cour des comptes via Santé-Environnement-Politique, 04/09/2025.
6. The Shift Project, Décarbonons les industries de Santé - Médicaments, 2025.
7. Assemblée nationale, question écrite n° 541, réponse de l'ANSM, 11/03/2025.
8. Assemblée nationale, question n° 3006, 15/04/2025.
9. AMELI, «Médicaments et environnement », 17/06/2025.
10. CNOP, Tous Pharmaciens, n° 26, nov. 2024.
11. EMA, Guidance for industry to prevent and mitigate medicine shortages.
12. EMA, Towards better prevention of medicine shortages in the EU.





# VIVRE MIEUX CHAQUE JOUR

*Depuis plus de 40 ans, votre santé est ce qui compte le plus pour nous.*

*Chaque jour, nous oeuvrons pour développer des traitements efficaces et accessibles pour tous, au Maroc et à l'international.*

*Pour soigner, pour soulager et pour prévenir.*



**#40ANSDIMPACT**



## Gonorrhée résistante aux médicaments : L'OMS tire la sonnette d'alarme



Les dernières données publiées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) révèlent une progression inquiétante de la résistance des gonocoques aux traitements antibiotiques. Issues du Programme élargi de surveillance de la résistance des gonocoques aux antimicrobiens (EGASP), ces informations montrent que cette infection sexuellement transmissible devient de plus en plus difficile à traiter, compromettant les avancées en matière de santé sexuelle mondiale. Le rapport insiste sur l'urgence de renforcer la surveillance, d'améliorer les capacités diagnostiques et de garantir un accès équitable aux nouveaux traitements.

L'EGASP, lancé en 2015, collecte des données cliniques et de laboratoire à travers un réseau mondial de sites sentinelles afin de suivre l'évolution des résistances et guider les recommandations thérapeutiques. Selon la Dr<sup>e</sup> Tereza Kasaeva,

directrice du département VIH, tuberculose, hépatite et IST de l'OMS, il est impératif que les pays intègrent la surveillance de la gonorrhée résistante dans leurs programmes nationaux.

Entre 2022 et 2024, la situation s'est nettement aggravée. La résistance à la ceftriaxone, traitement de référence, est passée de 0,8 % à 5 %, tandis que celle au cefixime a atteint 11% contre 1,7 % auparavant. La résistance à l'azithromycine reste stable à 4 %, mais celle à la ciprofloxacine atteint désormais un niveau alarmant de 95 %. Le Cambodge et le Viet Nam enregistrent les taux les plus élevés de résistance à cette fluoroquinolone.

En 2024, douze pays ont contribué aux données du programme EGASP, une progression notable comparée aux quatre pays rapporteurs en 2022, reflétant une volonté accrue de suivre et combattre la résistance. Les pays participants ont notifié 3 615 cas de gonorrhée. Plus de la moitié des cas symptomatiques chez les hommes sont issus de la région OMS du Pacifique occidental, principalement des Philippines, du Viet Nam, du Cambodge et de l'Indonésie. La Région africaine représente 28 % des cas, suivie par l'Asie du Sud-Est, la Méditerranée orientale et les Amériques.

Le profil des patients montre un âge médian de 27 ans, avec une forte proportion d'hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (20 %) et de personnes ayant eu plusieurs partenaires récemment (42 %). Près d'un patient sur dix avait utilisé des antibiotiques récemment, et 19 % avaient voyagé.

L'OMS souligne également les progrès réalisés : près de 3000 échantillons ont été séquencés en 2024, et des études sur de nouveaux antibiotiques comme la zoliflodacine et la gépotidacine sont en cours. De nouveaux pays, comme le Brésil, la Côte d'Ivoire et le Qatar, ont rejoint le programme.

Malgré ces avancées, l'OMS déplore un financement insuffisant, des données lacunaires, notamment chez les femmes, et un besoin urgent de renforcer les systèmes de surveillance nationaux. Elle appelle à investir davantage pour prévenir une crise mondiale de résistance aux traitements de la gonorrhée.

Source : OMS

## Marché noir des aGLP-1 : analyses alarmantes et riposte sanitaire de l'ANSM

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM-France) renforce son action contre la vente illégale en ligne de produits présentés comme contenant des agonistes du GLP-1 (aGLP-1), largement détournés pour leurs effets amaigrissants. Depuis plusieurs mois, l'agence française lutte contre la

commercialisation et la publicité illicites de ces médicaments à prescription obligatoire. Toute vente sur internet, même par une pharmacie autorisée, est strictement interdite.

Au cours de ses investigations récentes, l'ANSM a identifié dix sites marchands faisant la promotion et la vente de produits revendiquant contenir des aGLP-1. Des analyses menées dans ses laboratoires sur plusieurs patchs commercialisés en ligne comme contenant du sémaglutide ont révélé l'absence totale de cette substance, ainsi que de toute autre molécule amaigrissante déclarée. Ces produits sont donc frauduleux et potentiellement dangereux, car ils peuvent renfermer des substances actives non déclarées ou nocives. Le caractère trompeur est aggravé par l'utilisation abusive de logos officiels tels que ceux de l'EMA ou de l'ANSM.

Pour mettre un terme à ces pratiques, l'agence a saisi le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et effectué des signalements sur le portail Pharos du



ministère de l'Intérieur. Elle a également demandé aux plateformes concernées de retirer immédiatement ces produits. Certaines marketplaces comme Amazon, Cdiscount et eBay ont supprimé les annonces. En revanche, d'autres sites, appartenant aux sociétés Hamjouy Limited et Zongest Limited, n'ont pas coopéré.

Face à cette situation, l'ANSM a pris sept mesures de police sanitaire à l'encontre de ces sites, visant la suspension de la mise sur le marché, de la distribution, de la détention, de la vente, de l'import/export et de la publicité des produits frauduleux. Les sites concernés incluent notamment clairezon.com, ethereallives.com, jourvefgt.com, sainetbeau.com, slimsculed.com, raindewmen.com et denanica.com. Ces mesures permettront aux services douaniers de saisir les produits illégaux et seront systématiquement reproduites pour chaque nouveau site signalé.

Les aGLP-1 - tels que sémaglutide (Ozempic, Wegovy), liraglutide (Saxenda, Victoza), dulaglutide (Trulicity) ou tirzépatide (Mounjaro) - sont des médicaments destinés au traitement du diabète et de l'obésité. Présentés sous forme de stylos injecteurs, ils nécessitent une surveillance médicale stricte et ne peuvent être obtenus qu'en pharmacie, sur ordonnance.

Source : ANSM

## Médicaments et numérique : L'association Bachi réclame une réforme urgente de la loi de 1964

La Belgique applique encore une législation datant de plusieurs décennies pour encadrer la communication sur les médicaments en vente libre, notamment la Loi du 25 mars 1964 et l'Arrêté Royal de 1995. Ces textes, conçus à l'époque de la presse écrite, de la radio et de la télévision, n'ont jamais été mis à jour pour intégrer l'usage massif d'internet et des réseaux sociaux. Cette situation crée un décalage profond entre la manière dont les citoyens cherchent aujourd'hui l'information médicale et les possibilités de communication autorisées pour l'industrie pharmaceutique.

Selon une enquête menée par la Belgian Association of the Consumer Healthcare Industry (Bachi) et Ipsos auprès de 1000 consommateurs belges, 40 % des citoyens cherchent désormais des informations médicales en ligne avant même de consulter un médecin. Par ailleurs, 28 % fréquentent des forums santé pour comprendre leurs symptômes, s'exposant ainsi à des conseils non vérifiés, contradictoires ou potentiellement dangereux. Ce recours massif aux sources non officielles crée un «vide informationnel» préoccupant, alors que l'industrie pharmaceutique, soumise à des règles déontologiques strictes, pourrait au contraire offrir une information fiable et scientifiquement validée.

Malgré la généralisation des outils numériques en Belgique, l'industrie pharmaceutique ne peut pas utiliser ces technologies pour diffuser des informations certifiées, en raison du cadre légal obsolète. Bachi souligne l'absurdité d'appliquer un dispositif «analogique» à des usages numériques contemporains.

L'organisation plaide donc pour une modernisation de la loi, tout en maintenant des contrôles stricts. Elle propose d'autoriser une communication encadrée sur les canaux réellement utilisés par les patients : moteurs de recherche, réseaux sociaux, applications de santé ou sites médicaux fiables. Après près de trente ans sans mise à jour réglementaire, Bachi estime qu'il est urgent d'adapter le droit belge aux pratiques informationnelles du XXI<sup>e</sup> siècle.

Source : [lesoir.be](http://lesoir.be)

# DATES À RETENIR



Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Co-organisé par

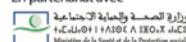


**FONDATION MOHAMMED VI  
DES SCIENCES ET DE LA SANTÉ**



CENTRE  
INNOVATION  
E-SANTÉ

En partenariat avec



#### • Royaume du Maroc

## 7 nement Supérieur, entique et de l'lement



Ministère de la Transition  
Numérique et de la Réforme  
de l'Administration



JPIC 2026

## **"La pharmacie d'officine entre service de santé et pression économique"**



SAMEDI 17 JANVIER 2026

À l'Hôtel Hyatt Regency

Samedi 17 janvier 2026

# Hyatt Regency Casablanca



13 décembre 2025  
Faculté de médecine  
et de pharmacie de Marrakech

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE  
SUD MÉDITERRANÉENNE | AFRICAINE

# .officine 2026 EXPO

23ème ÉDITION



PHARMA  
AFRICA  
MEETING

5ème Édition  
**Village**  
Innovation

**30-31 JANVIER**  
AU CENTRE DE CONFÉRENCE  
**PALMERAIE PALACE**  
**MARRAKECH**

CONFÉRENCES | ATELIERS | EXPOSITIONS | BtoB

CLIQUEZ  INFORMATION | INSCRIPTION :  
**WWW.OFFICINEXPO.COM**

• *Organization :*

**EASY.COM**  
VOTRE EMPREINTE SANTÉ

+212 5 22 25 76 72 | +212 6 60 13 44 96  
Contact@easy-com.ma **Follow us on :** fin